



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/46/L.43  
9 décembre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 37 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Iran (République islamique d'), Nigéria, République  
arabe syrienne et Soudan : projet de résolution

Relations entre l'Afrique du Sud et Israël

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur les relations entre l'Afrique du Sud et Israël, en particulier sa résolution 45/176 D du 19 décembre 1990,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial contre l'apartheid sur l'évolution récente des relations entre l'Afrique du Sud et Israël 1/ et le rapport du Secrétaire général sur la capacité de l'Afrique du Sud de mettre au point un missile balistique à ogive nucléaire 2/,

Constatant avec préoccupation que les relations entre l'Afrique du Sud et Israël dans le domaine militaire se poursuivent au même rythme, notamment en ce qui concerne la technologie militaire et en particulier que ces deux pays ont collaboré à la fabrication et à l'essai de missiles nucléaires,

1. Déplore vivement la collaboration d'Israël avec le régime sud-africain dans le domaine militaire et nucléaire;
2. Exige à nouveau qu'Israël renonce et mette immédiatement fin à toutes formes de collaboration avec l'Afrique du Sud, plus particulièrement dans les domaines militaires et nucléaires;

1/ A/46/22, deuxième partie.

2/ A/46/357 et Add.1.

3. Prie instamment le Conseil de sécurité de prendre les mesures voulues contre Israël, qui a enfreint l'embargo obligatoire sur les armes décrété contre l'Afrique du Sud;

4. Prie le Comité spécial contre l'apartheid de continuer à suivre et de garder constamment à l'étude l'évolution des relations entre l'Afrique du Sud et Israël et de lui rendre compte, ainsi qu'au Conseil de sécurité, lorsqu'il y aura lieu.

---

